

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



**Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
Du 10 septembre 2018**

Table des matières

1. Appel	3
2. Approbation de l'ordre du jour	3
3. Approbation des procès-verbaux des séances du 25 juin et 2 juillet 2018	3
4. Communications du Bureau	3
5. Communications de la Municipalité	3
6. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales	5
7. Préavis municipal N° 11/2018 : Demande de crédit CHF 72'500.— pour l'achat d'une chargeuse destinée à la déchetterie et aux services communaux	5
8. Préavis municipal N° 12/2018 : Arrêté d'imposition communal pour l'année 2019.	7
9. Divers et propositions individuelles.....	7
10. Annonce de préavis futurs	9

1. Appel

Le Président accueille les membres du Conseil, la Municipalité ainsi que le public.

La Secrétaire procède à l'appel : 38 membres sont présents, 14 sont excusés, 2 absents (Mme Christelle Trombini et M. Charles Emile Ramel).

Le Président passe la parole à M. Christian Dugon qui rend hommage à M. Eric Morel disparu le 27 août dernier, puis le Président demande à l'assemblée de se lever en sa mémoire pour une minute de silence.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président soumet l'approbation de l'ordre du jour du 10 septembre 2018 à l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

3. Approbation des procès-verbaux des séances du 25 juin et 2 juillet 2018

Le Président informe que le bureau n'a pas reçu de demande de modifications ou de remarques concernant les procès-verbaux, par conséquent il passe directement à leur approbation. Les procès-verbaux du 25 juin et 2 juillet 2018 sont approuvés à une large majorité.

4. Communications du Bureau

Le Président informe, à la suite de la demande du Conseil régional, que le bureau doit nommer une commission de 5 personnes pour étudier la modification des statuts de l'ORPC (Organisation Régionale de la Protection Civile). Il demande aux personnes intéressées de s'adresser aux secrétaires du Conseil ou à lui-même. Il rappelle également que les prochaines votations auront lieu le 23 septembre prochain. Il passe la parole à M. Patrick Hübscher qui officie en tant que Vice-Syndic pour la séance.

5. Communications de la Municipalité

M. Patrick Hübscher, Vice-Syndic, informe que Mme la Syndique prie l'Assemblée de s'excuser de son absence et il communique les informations suivantes ; Mme Miljana Djordjevic a été engagée en tant qu'auxiliaire. Cette dernière est en charge avec Mme Gaëlle Hauser de la Cantine communale qui a débuté à la rentrée. M. Guillaume Obez a commencé en tant qu'adjoint au service des infrastructures. Pour les manifestations à venir la « Sortie des retraités » est prévue le 11 septembre, une séance d'information de l'association « Le Jardin Malin » le 13 septembre, la journée « Découverte des forêts de votre commune » le 22 septembre, les Contes d'Automne le 10 octobre, une conférence de M. Martin « d'Ambulances-service » aura lieu le 30 octobre, la Nuit du Conte le 9 novembre et le prochain Conseil le 19 novembre. Pour finir, l'inscription pour les « Fenêtres de l'Avent » sera dans l'Info Arzier- le Muids qui sort la semaine prochaine.

Mme Elvira Rölli informe, concernant l'eau, que malgré les températures élevées de cet été il n'y a pas eu de restriction d'eau. Néanmoins, à ce jour, la source de la Raisse est à zéro, celle des Couteaux est à moitié et celle du Montant est proche de son niveau critique. Par conséquent, s'il ne pleut pas il sera nécessaire de pomper au lac.

Concernant les travaux ; au Prés-du-Marguiller l'enrobé définitif sera fait avant l'hiver. Pour le Prés-de-la-Forge, comme les travaux d'égouts seront faits au printemps prochain, un enrobé provisoire sera posé pour l'hiver. Concernant le Dicastère des constructions, il va déménager entre le 23 et 31 octobre au CCE, Centre Communal d'Entretien, ceci dans le but de regrouper tout ce qui concerne le Service administratif des infrastructures. Les mises à l'enquête resteront à l'Administration communale qui sera ouverte le lundi de 17 h 00 à 19 h 00 pour d'éventuelles questions.

M. Nicolas Ray informe concernant la réfection du Mont-Roux que le Canton a donné l'autorisation pour recommencer les travaux. Il y aura probablement un surcoût correspondant à la bâche de protection qui a été mise en place durant cette période. Il explique également que pour donner son feu vert pour les travaux du toit le Canton a exigé qu'une fosse sceptique soit installée.

Il revient sur la journée « Découverte des forêts de votre commune » le 22 septembre prochain. Au programme il y aura la possibilité de voir comment travaille l'équipe forestière de la Commune, suivi d'une ballade dans les alpages et pour finir un apéritif offert par la Municipalité.

Concernant l'accueil de jour, il informe que la Nurserie-garderie et le Jardin d'enfant sont complets. Pour l'UAPE il y a une baisse de fréquentation dans les tranches du matin et de l'après-midi, la tranche de midi reste pleine. La nouvelle cantine communale, n'est pas encore complète et il informe que les repas sont livrés par Gilles Pradervand.

M. Christian Dugon informe concernant la PCI que le permis d'habiter a été délivré et l'autorisation de construire la rampe et d'autres travaux est en bonne voie. De plus, les communes ont reçu en consultation un projet de statuts pour lequel une commission doit rapporter avant de poursuivre la procédure. Cela fait environ quatre mois qu'ils travaillent sur ces statuts. Trois séances d'informations ont été prévues afin de pouvoir répondre aux représentants des communes.

Des mises à jour devaient être faites autant pour le CoDir que pour le Conseil Intercommunal ; en particulier en ce qui concerne le plafond d'endettement qui doit être relevé depuis l'acquisition du centre d'engagement de Prangins. Lors de la séance du 29 août dernier, l'assemblée a approuvé le budget 2019, en légère hausse par rapport aux années précédentes, avec un coût par habitant de CHF 18,29. -- contre CHF 17,59. -- pour 2018.

Concernant la gestion des déchets ; la rétrocession du périmètre Sadec doit en principe couvrir les frais liés aux transports et aux traitements des déchets incinérables. La taxe de base, équivalent habitant, doit couvrir les frais liés à la question des déchets valorisables y compris pour les infrastructures, le gardiennage, les frais administratifs, les transports et traitements. Dans le cas où la rétrocession de la Sadec ne couvre pas la première taxe, taxe au sac, la taxe de base doit intégrer les frais non couverts. Il informe qu'uniquement les déchets spéciaux ménagers y compris les inertes et les déchets du nettoyage des routes sont financés par l'impôt communal. Afin d'atteindre l'objectif de couverture de 95-100 % et en tenant compte des remarques de la Préfecture et des réviseurs de comptes, il a fallu relever la taxe de base. Il explique qu'en couvrant le compte 451 (déchets incinérables) à 81,7%, c'est par une augmentation du compte 452 qu'il est possible de rattraper la différence afin d'atteindre le but fixé.

Concernant le postulat de la création d'un préau couvert au CCS l'architecte a transmis une première ébauche de projet qui ne donne pas satisfaction à la Municipalité. Il lui a été demandé de revoir ce dernier sur la base des premiers vœux, à défaut, un autre bureau sera appelé.

M. Patrick Hübscher revient sur le tout ménage distribué récemment concernant l'étude de la réouverture de la rue du Village. Il explique que les phases une et deux sont reportées car la rue est frappée d'une prescription de 30 jours. En effet, le bureau d'ingénieurs conseil n'avait pas pris en compte que lorsqu'il y a un avis dans la FAO (Feuille d'avis officielle) par la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes), il peut y avoir une prescription de 30 jours. Par conséquent, le début de l'étude est reporté d'un mois, la phase une débutera le 22 octobre et la phase deux le 29 octobre. Il

explique que depuis que le tout ménage a été distribué la Municipalité a reçu beaucoup de courriels dont certains assez musclé. Il pense qu'il y a une confusion car la Municipalité n'exécute que ce que les Conseillers, après avoir délibéré, ont voté. Il demande aux Conseillers, s'ils en ont l'occasion, d'expliquer aux habitants que la Municipalité et les Conseillers ne travaillent pas contre l'intérêt du village.

6. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales

Mme Jacqueline Burbidge Rainsley pour l'AISGE informe que la prochaine séance ordinaire sera le 26 septembre où le préavis N° 5, le budget, sera discuté.

M. François Esselborn pour la Commission du Feu St-Cergue - Arzier-Le Muids et du Conseil Intercommunal de l'Association SDIS Nyon-Dôle informe que lors de la commission ad hoc du 3 juillet, du Conseil Intercommunal de l'Association SDIS Nyon-Dôle, il a été statué sur le préavis concernant l'engagement d'un sapeur professionnel permanent. La prochaine séance est prévue le mardi 25 septembre avec à l'ordre du jour l'élection du Président et du Vice-président. Puis, le préavis N°9/2018, poste supplémentaire de sapeur-pompier permanent et le N°10/2018, budget 2019, seront votés.

7. Préavis municipal N° 11/2018 : Demande de crédit CHF 72'500.— pour l'achat d'une chargeuse destinée à la déchetterie et aux services communaux

M. Vincent Grandjean lit le rapport de la Commission des Finances qui propose un amendement ; réduire l'amortissement à 5 ans au lieu de 10 ans, au préavis N° 11/2018.

Mme Anne-Laure Forel lit le rapport de la Commission Ad hoc qui a conclu d'accepter le préavis N° 11/2018 tel que proposé par la Municipalité.

M. Christian Dugon conçoit un amortissement de 5 ans au lieu de 10 ans mais pense que c'est contradictoire par rapport aux dépenses annoncées au niveau de la déchetterie. En effet, raccourcir l'amortissement va doubler le coût de cette chargeuse au niveau des comptes. Il pense que la durée de vie de ce genre de machine est de 15 ou 20 ans. De plus, cette machine n'aura pas la même charge de travail qu'une de chantier. Il indique qu'elle va fonctionner environ 6'000 heures.

M. Vincent Grandjean explique que le premier argument pour un amortissement de 5 ans a été que la commission a considéré le cas où la machine lâcherait avant 10 ans, ce qui amènerait à un amortissement extraordinaire en un coup. Le deuxième argument portait sur la durée de vie de la machine, en effet elle a déjà servi pendant 8 ans. Le troisième argument a été que cette machine servira à plusieurs services, dont la forêt. Par conséquent, le risque qu'elle subisse des dégâts, réparables ou pas, est plus grand que si elle n'était que destinée à la déchetterie.

M. Nicolas Ray explique que leurs calculs ont été faits avec une durée d'amortissement de 10 ans. Dans le cas où la durée d'amortissement est divisée par deux, les charges vont augmenter. Par conséquent, il faudra augmenter la taxe déchets davantage afin de rentrer dans les frais. Il rappelle que de couvrir ses frais, en matière de gestion des déchets, est une obligation légale.

M. Didier Hermann précise que tout le monde est d'accord sur l'achat de la machine mais qu'il est question de réduire l'amortissement. Il rappelle que dernièrement le Conseil a voté pour le remplacement du véhicule Bucher. Ce dernier avait 10 ans et venait d'être entièrement amorti. Une

reprise était prévue dans le budget qui n'a pas pu être prise en compte car le moteur du véhicule a explosé. Le fait d'amortir sur une période plus courte, sachant que cette machine a déjà servi, lui paraît raisonnable.

M. Denis Berger demande si les coûts vont être partagés, puisque la machine va servir dans d'autres services, cela allègerait les taxes déchets.

M. Nicolas Ray répond qu'une refacturation, à l'interne, des heures sera effectivement faite. Cependant, cela n'aura pas d'impact sur l'amortissement.

M. Nicolas Vout pense qu'un actif doit être amorti sur sa durée de vie prévisible et ne pas enfler les comptes ou réduire les charges en augmentant la période d'amortissement. Il demande si d'un point de vue comptable et légal le Conseil a le droit de décider de la période d'amortissement d'un actif. Il demande si le Canton ne fixe pas les périodes d'amortissement de certains actifs.

M. Patrick Hübscher explique que le Préfet a été contacté à ce sujet et il a répondu que pour ce genre d'objet la période d'amortissement peut être choisie. Il fait remarquer que d'un côté ils essaient d'équilibrer ce compte et que de l'autre la Commission des finances demande de réduire la durée de l'amortissement. Il rappelle que ce compte doit être équilibré car il s'agit d'une obligation légale. Il demande à l'Assemblée de ne pas voter pour l'amendement mais pour le projet tel qu'il a été présenté.

M. Pascal Voutat souhaite savoir combien d'heures de travail cette machine a effectué.

M. Eric Jaquet propose d'engager des entreprises privées afin d'effectuer le travail, ce qui, à son avis, coûtera moins cher.

M. Christian Dugon informe que la machine a servi 3'492 heures en 6 ans. Concernant la proposition de M. Jaquet, il explique qu'il est très difficile de faire venir une entreprise 3 à 4 fois par semaine pour pousser un tas sachant que d'amener une telle machine est très compliqué.

M. Eric Jaquet fait remarquer que la déchèterie a déjà une machine qui pourrait être adaptée.

M. Philippe Esseiva pense que la machine n'a pas été beaucoup utilisée et son usage à la déchèterie ne paraît pas excessif. Il pense qu'elle ne va pas être poussée au maximum de ses possibilités et qu'elle tiendra au minimum 10 ans.

M. Denis Berger demande si les heures de l'ancienne machine ont été comptabilisées afin de pouvoir se rendre compte de son utilisation. La réponse est négative. Par conséquent, il pense qu'il est difficile de se prononcer sur la question d'utilisation et de durée de vie.

M. Christian Brügger revient sur les propos de M. Berger et explique que l'usure principale sur un véhicule se produit au démarrage. Cette machine va faire des petits travaux souvent et aura donc une usure mécanique plus importante.

M. Didier Hermann fait remarquer que le montant CHF 72'500.—représente un amortissement de CHF 7'250.—par année, la proposition d'amortir sur 5 ans revient à amortir CHF 14'500.—par année, la différence est donc de CHF 7'250.— par année dans le compte de la déchèterie. Il pense que cette somme a une incidence relativement faible.

En l'absence d'autres commentaires, le Président soumet l'amendement au préavis N°11/2018 au vote de l'assemblée.

L'amendement au préavis N° 11/2018 est accepté à 23 oui, 6 non, 3 abstentions

Puis, le Président soumet le préavis N°11/2018 au vote de l'assemblée.

Le préavis N° 11/2018 est accepté à 33 oui, 1 non, 2 abstentions

8. Préavis municipal N° 12/2018 : Arrêté d'imposition communal pour l'année 2019.

M. Jean-Marie Weyer lit le rapport de la Commission des Finances qui propose d'accepter le préavis N° 12/2018 tel que présenté par la Municipalité.

Mme Sylviane Jaquet demande, par rapport au point 7 « Droit du mutation, successions et donations » ce que signifie en « ligne collatéral » et où se situe les conjoints.

M. Nicolas Ray lui lit « Les collatéraux sont les frères et sœurs, ainsi que leurs descendants, d'une personne. Les cousins et cousines appartiennent aussi à cette catégorie. ». Les conjoints eux se situe en ligne directe.

M. Eric Jaquet demande à combien se vaut le taux d'impôt en CHF dans la Commune.

M. Patrick Hübscher lui répond, de mémoire, CHF 164'000.--.

Mme Anne-Laure Forel revient sur la suppression d'impôt communal sur les chiens et demande, historiquement à quoi servait cet impôt et quelle partie du budget finance les caissettes avec les sacs pour les chiens.

M. Patrick Hübscher explique que l'impôt sur les chiens remonte au 19^{ème} siècle et a été introduit car la rage posait un grand problème à la population. À ce jour, la maladie est totalement éradiquée et malgré cela le Canton perçoit chaque année CHF 100. -- . La Commune, ayant fait ses calculs, s'est rendue compte que les charges comme les sacs et caissettes étaient moins importantes que l'impôt perçu et a décidé de le supprimer.

M. Vincent Grandjean revient sur la question de Mme Jaquet et lit l'article 20, de la Loi concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt sur les successions et donations (LMSD) du Canton de Vaud, alinéa 1 lettre e « *Sont exemptés de l'impôt sur les successions et les donations : le conjoint ou le partenaire enregistré du défunt ou du donateur.* »

Il n'y a plus de questions, le Président passe au vote sur le préavis N° 12/2018.

Le Préavis N° 12/2018 est accepté par 36 oui et 1 abstention

9. Divers et propositions individuelles

M. Nicolas Vout revient sur la réouverture de la rue du Village et informe qu'il a également reçu beaucoup d'emails et messages d'électeurs surpris. En effet, certains parents ont peur de cette

réouverture. Il avait voté non à ce préavis mais la majorité a gagné. Il est surpris de plusieurs choses ; la première étant qu'il pense qu'il aurait fallu anticiper d'ouvrir la rue pendant les vacances scolaires dès le départ afin de minimiser les risques pour les enfants. La deuxième concerne la phase d'adaptation de sept jours, où les voitures pourront rouler à 50 km/h, à sa connaissance cette phase n'avait pas été évoquée dans le préavis. Il demande dans quelle partie de loi il est stipulé que cette phase est obligatoire. Pour finir, il s'adresse à M. Ray, et demande si l'école a prévu, vu qu'elle reçoit la police chaque année pour faire des cours de circulation, de faire une formation avec les enfants dans cette rue. Il ajoute que beaucoup de parents sont furieux par rapport à cette décision et il les comprend.

M. Patrick Hübscher s'attendait à ce genre de questions et invite l'Assemblée, à la fin de la séance, de venir étudier le plan de la rue lorsqu'elle sera limitée à 30 km/h. Par rapport à la période de phase d'adaptation, il explique que la Direction générale de la mobilité des routes (DGMR) est venue sur place. Pour la DGMR, il est nécessaire de pouvoir partir d'un stade zéro, c'est-à-dire une rue limitée à 50 km/h, afin de faire l'étude. Une fois cette phase terminée la phase d'aménagement de 8 mois débutera. Elle permettra d'aménager la rue en fonction de ce que la Commune veut obtenir ; c'est-à-dire la meilleure sécurité avec une limitation à 30 km/h voire 20 km/h. La difficulté avec la rue du Village est qu'elle est en pente et il est plus difficile pour un véhicule de rester à 20km/h.

M. Nicolas Ray revient sur l'idée de faire une prévention à l'école. Il explique que la Commune n'a aucun pouvoir sur le programme scolaire mais pense que c'est une excellente idée et il va en parler aux enseignants qu'il voit la semaine prochaine.

Mme Jacqueline Burbidge Rainsley pense que le stade zéro est l'état actuel de la rue et que le bureau de géomètre devrait également considérer de faire des mesures maintenant avec la barrière fermée.

M. Frédéric Boy a cru comprendre, lors de la votation du préavis, que le vote portait sur une étude pour décider une fois pour toute de la réouverture ou non de la rue du Village. Ce soir un plan d'aménagement va être montré et pour lui la question était : « Va-t-on ouvrir la rue ou pas ? ». Il est très surpris et rebondit sur le stade zéro à 50 km/h et pense qu'en sept jours il n'y aura pas de grands changements. Il s'interroge vraiment sur ce qui a été commandé au bureau de géomètre par rapport à ce que le Conseil a demandé.

M. Eric Jaquet se pose également des questions en tant que postulant. Il fait remarquer que la rue est actuellement limitée à 50 km/h et que la différence avec le reste du village est la barrière. Il est contre le fait d'enlever toutes les signalisations et la barrière. En effet, avant que la barrière soit installée c'était une rue limitée à 50 km/h mais qui était interdite à la circulation du fait qu'il fallait être bordiers ou riverains pour l'emprunter. Il précise que c'est ce qu'il demande, de revenir à cette situation avec une zone limitée à 30 km/h. Il demande à M. Hübscher si la barrière sera remise pour la deuxième phase.

M. Patrick Hübscher confirme que la rue est actuellement à 50 km/h, ce qui va changer est la suppression de la barrière ainsi que les panneaux de signalisations. Il explique que c'est la DGMR qui le demande et ce afin de pouvoir faire les mesures nécessaires. Il informe également qu'au départ la DGMR voulait faire une période de test de trois mois à 50 km/h. Il est donc soulagé que la période ne soit qu'une semaine afin de remplir cette règle. Par rapport à la période d'aménagement, il explique qu'aucune construction en dur ne va être faite. Il invite le Conseil à consulter les plans qui leur permettra de se rendre compte que la rue deviendra rapidement sécurisante. Pour finir il rappelle qu'à la fin de cette phase, un rapport sera établi et ce dernier reviendra au Conseil.

M. Vincent Grandjean ne comprend pas qu'on passe d'une situation « bordiers autorisés » à une route de transit. Pour lui la rue du Village devient une route de transit pendant une semaine. Il pense que malgré le panneau 30km/h les gens vont prendre cette rue et que la vitesse ne sera pas forcément respectée.

Mme Elvira Rölli explique qu'elle a été impliquée dans la sécurité des enfants depuis 15 ans et qu'elle l'est toujours. À l'époque, lorsque les patrouilleurs scolaires étaient présents ils avaient un impact dissuasif pour les personnes en transit. Le Canton a des règles et procédures et malheureusement des règles générales sont appliquées à tout le monde. Pour elle les spécialistes ne connaissent pas la Commune et comment les personnes roulent dans cette rue, cette incohérence n'a aucun sens. Elle tient à préciser que pour elle et ses collègues la sécurité des enfants prime et rappelle que c'est le Conseil qui a voté pour l'ouvrir. Elle se demande si les personnes qui demande à l'ouvrir ont la sécurité en priorité ou plutôt les chiffres d'affaires des commerçants. Elle finit par souligner que cette rue ne sera pas ouverte n'importe comment et que la sécurité des enfants sera avant tout.

Mme Sylviane Jaquet fait remarquer que toutes les communes ont une rue du Village et qu'il ne lui semble pas qu'elle soit fermée à cause de la sécurité. Elle pense également que les parents peuvent s'investir davantage en tant que patrouilleurs scolaires.

Mme Elvira Rölli rappelle que la Commune est spéciale, la route cantonale la coupe à trois endroits. Elle doute qu'une autre commune dans le Canton a une route cantonale avec une telle circulation. L'idéal serait de trouver une solution au niveau de St Cergue.

M. François Esselborn demande si un avis correctif va être fait par rapport à celui qui a été reçu. Il souhaite également que les personnes du Pédibus qui ne résident pas dans la Commune le reçoivent. M. Hübscher lui répond par l'affirmative.

M. Nicolas Ray ajoute que le tout ménage a été distribué à tous les enfants de l'école afin d'être sûr que tout le monde soit au courant.

M. Philippe Esseiva demande si le chemin de la Rencontre va être réouvert.

Mme Elvira Rölli répond qu'il a été ouvert car des travaux ont été effectués mais que ce dernier restera fermé.

10. Annonce de préavis futurs

Mme Elvira Rölli informe que pour le prochain Conseil, elle aura 2 ou 3 préavis à présenter ; les Granges et rue de l'Eglise, le puits du captage des Coteaux et une canalisation qui doit être refaite en dessous du garage entre Arzier et le Muids.

Il n'y a plus de questions ni de commentaires, le Président clôt la séance en souhaitant une bonne soirée à l'assemblée. La séance est levée à 21h51.

Le Président
Jean-Pierre Vuille

La Secrétaire suppléante
Linn Zenoni